

Que font les autorités pour limiter le risque ?

<p>AMELIORATION DES CONNAISSANCES</p>	<p align="center">La connaissance des aléas</p>
	<p>L'élaboration du plan départemental de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) est généralement le moment de mieux caractériser les aléas « feux de forêts ». Des éléments statistiques ou recueillis sur le terrain par les techniciens forestiers de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) sont confrontés aux connaissances du service départemental d'incendie et de secours et des élus.</p> <p>Ces connaissances servant à l'élaboration du plan DFCI consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'analyse des causes des sinistres, ✓ La détermination de la sensibilité des peuplements forestiers, ✓ L'évaluation des conditions d'accès aux massifs, ✓ L'étude de l'existence, de l'accessibilité et de l'équipement des points d'eau.
<p>TRAVAUX DE PROTECTION, DE REDUCTION DES ALEAS ET DES RISQUES</p>	<p align="center">Une gestion territoriale raisonnée</p>
	<p>Elle doit prendre en compte plusieurs données :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les chablis, conséquence de la tempête de 1999, ✓ l'embroussaillage des espaces ruraux, conséquence de la déprise agricole, ✓ l'urbanisation qui gagne du terrain et arrive aux limites de la forêt, ✓ le tourisme vert et l'engouement croissant pour les espaces naturels. <p>◆ Une véritable politique de prévention doit être menée (ylviculture «raisonnée», basée sur la lutte contre l'enrésinement et la valorisation des landes). Cette «ylviculture préventive» doit agir sur le principe de réduction de la mono spécificité afin de créer une mosaïque d'inflammabilités différenciée et ainsi «déconcerter» le feu.</p> <p>En Indre-et-Loire, les mesures sylvicoles suivantes sont à poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dégager et dépresser les plantations ou semis de pins ; ✓ maintenir les régimes de taillis et taillis sous futaie ; ✓ élaguer les branches basses des résineux ; ✓ favoriser après un incendie le développement des essences pionnières (bouleau) pour établir une couverture forestière le plus rapidement possible et dégager tous les rejets économiquement intéressants ; ✓ mettre en place des bandes de protection de feuillus dans les plantations pures de résineux (merisiers, chênes, charmes...) <p>◆ Le débroussaillage reste le mode de prévention le plus courant et le plus efficace de lutte contre les feux de forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Débroussaillage obligatoire, autour des habitations, constructions, campings..., le long des pistes DFCI, aux abords des routes et autoroutes, des voies ferrées, sur l'emprise des lignes électriques ; ✓ Surveillance des massifs forestiers s'opérant toute l'année grâce au travail des agents forestiers de la DDAF et de l'Office National des Forêts (ONF) <p>◆ Les aménagements prévoient, pour les priorités classées «TRES URGENT», la création de 356 km de voirie, l'aménagement de 478 points d'eau existant ainsi que la création de 79 nouveaux points d'eau.</p>
<p>PREPARATION AUX SITUATIONS DE CRISE</p>	<p align="center">Plans communaux de sauvegarde</p> <p>Ces plans, qui organisent l'alerte, l'information des populations, l'évacuation (itinéraires, moyens, lieux d'hébergement) et les secours devraient être réalisés pour les communes présentant le plus d'enjeux exposés (habitations, activités, équipements...)</p>